

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, à vingt heures trente,

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique sous la présidence de Mr Roland GUÉVILLE, Maire.

Etaient présents : Jacques BINARD, Sonia BOSSART, Martine CHERON, Romain CORNU, Éric DESCHAMPS, Jasmine DOUILLET, Annette FAUCON, Roland GUÉVILLE, Evelyne LANGLOIS, Damien LE BEL, Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Stéphane LEROY, Rodolphe PERRIER, Isabelle PRIEUX, Natacha SAVARIE.

Secrétaire de séance : Damien LE BEL.

Roland GUEVILLE énonce l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil du 18 décembre 2025 est adopté à la majorité avec une abstention de Damien LE BEL. La présence d'opinions et remarques individuels est débattue et doit faire l'objet d'une vérification pour savoir s'ils doivent être inclus ou non au procès-verbal.

Budget

➤ **Adoption du Compte Financier Unique 2025 (délibération n° 01)**

Jacques BINARD présente les conclusions du Compte Financier Unique / CFU qui a pour vocation de devenir la nouvelle présentation de l'ensemble des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU est un document comptable conjoint qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il constitue un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Le CFU présente les éléments suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 062 883,82€	1 949 161,86€
Dépenses	1 362 188,15€	1 576 447,33€
Déficit / Excédent	- 299 304,33€	372 714,53€

Soit un excédent global de clôture de l'exercice de 73 410,20€

Roland GUÉVILLE quitte la séance. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, sous la présidence de Jacques BINARD, adopte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel qu'il a été présenté.

➤ **Affectation des résultats 2025 (délibération n° 02)**

Jacques BINARD rappelle que les résultats du Compte Financier Unique 2025 font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	372 714,53€
Un résultat antérieur reporté de	383 422,97€
Soit un résultat à affecter de	756 137,50€
Un déficit d'investissement de	- 299 304,33€
Un déficit antérieur reporté de	- 97 077,86€
Soit un résultat à affecter de	- 396 382,19€
Un déficit de crédits d'investissement reportés (détail présenté en séance, en grande partie lié aux travaux autour du stade)	- 161 053,87€
Soit un déficit de financement en section d'investissement de	- 557 436,06€

Il est proposé d'affecter au Budget Primitif 2025 les résultats de la manière suivante :

À l'article 1068 du budget d'investissement	557 436,06€
À l'article 002 du budget de fonctionnement	198 701,44€
À l'article 001 du budget d'investissement	- 396 382,19€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025 tel que proposé.

➤ **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (délibération n° 03)**

Le fonctionnement du Centre Communal d'Action Social / CCAS nécessite le paiement d'une subvention communale pour son exercice 2026. Ce paiement doit justifier d'une délibération à partir du moment où il est supérieur à 23 000€ (loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et décret n° 2001-495 du 6 juin 2001).

Pour permettre au CCAS de poursuivre ses différentes missions (aides aux personnes âgées, bourses communales, ...), il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver l'exposé qui précède,
- Autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 27 000€ pour l'exercice 2026 au Centre Communal d'Action Sociale de ESLETTES et d'en effectuer le versement en une seule fois,
- Dire que la dépense sera inscrite au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026.

Jacques BINARD précise que la subvention est identique à celle attribuée les années précédentes.

A la suite d'une question de Rodolphe PERRIER, il est rappelé que les comptes du CCAS ne peuvent pas être détaillés du fait de leur caractère confidentiel. Pour autant, le conseil municipal est présent à hauteur de 8 conseillers dans le conseil d'administration du CCAS, permettant un contrôle rigoureux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Débat d'Orientations Budgétaires**

Le débat d'orientation budgétaire doit donner au Conseil Municipal les informations nécessaires pour voter le budget de la Commune lors de la prochaine réunion. Il donne un cadre pour les investissements à venir sur l'année 2026 mais ne représente pas un engagement quant au détail des projets discuté en séance.

Jacques BINARD présente différents postes d'investissement à prévoir sur l'année :

Type d'investissements	Montant	Projets notables
Déjà adoptés	78 730€ TTC	Effacement des réseaux rue des Aleurs, équipements pour la cuisine, ...
A engager rapidement (conformité, sécurité, ...)	59 650€ TTC	Mise aux normes électriques, aménagements du stade de foot, ...
Projets à travailler et à arbitrer	171 100€ TTC	Hotte aspirante pour la cuisine, acquisition d'un tracteur, aménagement d'un chemin, béton désactivé pour les chemins de la place des charmes, ...

Les projets correspondent essentiellement à du renouvellement et de l'entretien. Aucun projet structurant n'est imaginé dans ce budget afin de laisser à la future équipe municipale la liberté d'agir en fonction de leurs projets.

L'enveloppe totale de 309 480 € HT est conforme aux moyens de la Mairie et ne requiert pas de financement.

Il est convenu de préparer le budget sur cette base.

Enfance et jeunesse

➤ **Recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités de l'accueil collectif de mineurs pour l'année 2026 (délibération)**

Isabelle PRIEUX présente une délibération nécessaire pour procéder au recrutement de personnels saisonniers qualifiés en prévision des sessions de l'Accueil Collectif de Mineurs (avec et sans hébergement) et des mercredis pour la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Sur recommandation du responsable des accueils, Il est proposé d'autoriser le recrutement au maximum de 13 agents saisonniers non titulaires sur chaque session pour exercer les fonctions de :

- 2 Directeurs de centre,
- 6 animateurs diplômés,
- 4 animateurs stagiaires BAFA,
- 1 Aide animateur.

La rémunération de ces agents saisonniers s'effectuera suivant les barèmes adoptés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs, dans les conditions citées ci-dessus.

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

➤ **Etablissement du planning**

Roland GUEVILLE rappelle la tenue des élections municipales le 15 mars 2026. Les conseillers sont appelés à tenir le bureau de vote. L'organisation est définie en séance.

Informations et questions diverses

➤ **Fermetures exceptionnelles de la Mairie**

Comme en janvier et afin de soutenir les besoins de formation des agents, la mairie sera fermée au public les mardis et les jeudis sur le mois de février. Elle reste toutefois largement ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis matin.

➤ **Inauguration des travaux autour du stade**

En ouverture de la fête des Charmes le 6 juin 2026, la Commune organise le 5 juin 2026 à 17h l'inauguration du local ados et du parc d'activité autour du stade. Cette date, à proximité de notre fête communale, permet de réunir les entreprises et institutionnels ayant contribué à la réussite de ce projet.

➤ **Séances cinéma du vendredi 6 février**

Romain CORNU précise l'organisation des séances de cinéma le 6 février 2026 :

- Installation vendredi 6 au matin.
- 60 personnes sont inscrites à la première séance cinéma enfants.
- 40 personnes sont inscrites à la seconde séance cinéma adultes.

Quelques conseillers regrettent une communication peut être tardive et insuffisante, en particulier pour la séance enfants qui n'a pas été mis en visibilité des collégiens. Romain CORNU répond que les droits de diffusion ont été acquis sans droit de communication externe pour la séance enfants, contrairement à la séance adultes. La séance enfants a donc été présentée aux écoles d'Eslettes ; la participation est plutôt satisfaisante. La séance adultes a quant à elle été publiée sur le site de la Mairie, sur PanneauPocket, ainsi que sur Facebook.

➤ **Travaux au Milcolor et impact sur les activités associatives**

Jasmine DOUILLET demande des précisions sur la demande de déplacer les activités du Milcolor d'une salle à une autre pour des travaux la semaine prochaine. Les travaux, envisagés pour répondre à un besoin de l'Accueil de Loisirs, consistent à ouvrir une nouvelle porte entre deux salles du Milcolor (dortoir et petite salle d'activité). Jasmine DOUILLET précise que des activités se déroulent dans les deux salles empêchant la libération de la salle pour la semaine. En conséquence, les travaux, non urgents, seront faits plus tard.

➤ **Demande de prêt du Milcolor par une association**

Eric DESCHAMPS demande si la demande de prêt du Milcolor par l'association *L'Eglise d'Eslettes : Mémoire et Patrimoine* a pu être validée. Après quelques échanges qui ont permis de remettre en visibilité les modalités de prêt de la salle, l'association pourra l'utiliser sur une date en septembre. Jasmine DOUILLET rappelle que les associations eslettoises sont toutes invitées à la Commission Vie Locale qui se réunit en fin d'année pour établir le calendrier d'évènements pour l'année à venir. Si la Mairie peut être souple et accueillir d'autres évènements quand cela est possible, cette Commission reste une priorité pour permettre un partage plus concerté des occupations des salles municipales.

➤ **Retour sur l'épisode de neige**

Rodolphe PERRIER demande des précisions sur la mobilisation des agents, voire des conseillers pendant l'épisode de neige. Roland GUEVILLE rappelle les possibilités et moyens limités de la Commune (disponibilité des agents, outillage, ...) face à ces évènements exceptionnels. Il indique que plusieurs conseillers se sont mobilisés dès le samedi, en particulier pour veiller au bien être des personnes les plus démunies. Roland GUEVILLE suggère de réfléchir à l'idée d'une réserve communale constitué de bénévoles de la commune qui pourrait être mobilisés sur de tels épisodes. Le Conseil Municipal renvoie cette réflexion à la prochaine équipe municipale.

La séance est levée à 22h45.